

MAIRIE DE BRAY-SAINT-AIGNAN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

● D'approuver le **compte de gestion 2016** ainsi que le **compte administratif 2016 – Assainissement** – constate- la présence d'un déficit global de la section d'Exploitation de **11 313.93 €** et d'un excédent global de la section d'investissement de **21 993.12 €**, soit un résultat de clôture positif du budget de **10 679.19 €**. Et d'affecter les résultats.

D'approuver le budget de l'année 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

58 679.60 € pour la section d'investissement et **102 644.27 €** pour la section d'Exploitation.

● De fixer, au titre de l'année 2017, à **compter du 1^{er} mai 2017**,

le montant de la redevance assainissement à **1.55 € HT par m³** d'eau consommée. Le montant de l'abonnement reste à **70 €** par foyer ;

le montant de la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) à **1 800 €** par logement.

● D'approuver le **compte de gestion 2016** ainsi que le **compte administratif 2016 – Commune de St Aignan des Gués** – constate- la présence d'un excédent global de la section de fonctionnement de **144 639.82 €** et de la section d'investissement de **355 341.69 €** soit un résultat de clôture positif du budget de **499 981.51 €**.

● D'approuver le **compte de gestion 2016** ainsi que le **compte administratif 2016 – Commune de Bray en Val** – constate - la présence d'un excédent global de la section de fonctionnement de **634 410.31 €** et de la section d'investissement de **761 519.05 €** hors reste à réaliser, et un excédent de **561 519.53 €** avec les restes à réaliser soit un résultat de clôture positif du budget de **1 195 929.84 €**.

● D'affecter les résultats comme suit : l'excédent de la section d'Investissement de **1 116.860.74 €** au compte 001 (*recettes*) de la section de d'Investissement du budget 2017. L'excédent de la section de Fonctionnement de **779 050.13 €** au compte 002 (*recettes*) de la section de Fonctionnement du budget 2017.

● D'approuver le budget de l'année 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

1 985 373.13 € pour la section de fonctionnement et **1 499 619.22 €** pour la section d'investissement.

● De FIXER pour l'année 2017 les taux des **3 taxes communales**, en tenant compte de la création de la commune nouvelle et en se servant des Taux Moyens

Pondérés comme référence pour la fixation des nouveaux taux :

Taxe d'habitation = **9.67 %** Taxe sur le foncier bâti = **12.54 %** Taxe sur le foncier non bâti = **43.13 %**

● D'octroyer une somme de **250 €** à l'**association du Club Cycliste Braquet Abbaticien** pour organiser la course cycliste qui se déroulera sur la commune le samedi 6 mai prochain.

● de créer deux emplois saisonniers d'adjoint technique de 2^{ème} classe afin d'assister les agents en poste dans les services techniques durant l'été et de pallier le surcroît d'activité pendant cette même période.

● de voter favorablement la revalorisation des indemnités de fonction des Maires et des Adjointes en application du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 et du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017.

● De mettre en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

● D'émettre un avis **FAVORABLE** au projet d'extension du périmètre d'épandage, sur la commune, de la société EURO 5 implantée à Saint Benoît sur Loire ; **AVEC DES RÉSERVES (quantités épandues, itinéraire, habitation, traçabilité)**

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente des devis qui concernent : la réhabilitation du commerce bar/épicerie (huisseries/électricité/faux plafond), dont la commune est propriétaires des murs : coût **16 015.20 € HT** (subvention réserve parlementaire : **2 815 €**) ; la réfection des sous toitures de l'école de Bray, coût : **6 974.84 € HT**.

Danielle GRESSETTE évoque le feu d'artifice du 14 juillet, l'assemblée est d'accord pour l'étoffer un peu.

Patricia SICOT apporte des informations sur le SICTOM et les réticences de la Com Com des Loges.

Annick PIVOTEAU fait une présentation du projet de réouverture au trafic « voyageurs » de la ligne Orléans-Châteauneuf.